

**DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	19	3	13

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux
et le Quinze Décembre à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique CAZEAU, Premier Adjoint

OBJET DE LA DELIBERATION

154/22 : Soutien à la vie Associative – Attribution d'une subvention municipale versée à l'association « Comité des fêtes de la Saint Pons » - Année 2023

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Gilles GAUCI, Madame Claude CARON, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Monsieur Patrick PEIRETTI, Monsieur Eric CHAUMIER, Madame Catherine AIMAR, Monsieur Didier LAUMONT, Monsieur Charles BAREGE, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Monsieur Gilbert DEPERI, Monsieur Didier SOBRIE, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.
Madame Sophie DEGUEURCE, représentée par Madame Catherine AIMAR.
Madame Julie FLAMBARD, représentée par Monsieur Dominique CAZEAU.
Madame Patricia YVARS, représentée par Madame Sylvie DE TONI.

ABSENTS SANS POUVOIR

Madame Pascale SOULIE
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Considérant que Monsieur le Maire, Mesdames VILLANI, TARDIEU, GUERCIA-CASCIO, DAVID et BAROGHEL, et Messieurs REVET-SERVETTAZ, LORENZELLI et SALEZ ne prennent pas part au vote et quittent la salle, en vertu de l'article L.2131-11 du CGCT.

Considérant que Madame YVARS ne prend pas part au vote en vertu de l'article L.2131-11 du CGCT.
Madame Sylvie DE TONI n'exprime son vote qu'à titre personnel.

Madame Catherine AIMAR est désignée secrétaire de séance.
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

OBJET : SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE VERSEE A L'ASSOCIATION « COMITE DES FÊTES DE LA SAINT PONS » - ANNEE 2023

Monsieur Gilles GAUCI expose que l'association « Comité des fêtes de la Saint Pons » a pour but de faire vivre la traditionnelle fête de la St Pons dans le secteur de Capitou rassemblant les habitants autour de moments de convivialité.

Il est donc proposé le versement d'une subvention de fonctionnement de 5 000 € à l'association « Comité des fêtes de la Saint Pons ».

Le conseil,

**Après avoir entendu l'exposé,
Et après en avoir délibéré,**

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (22 VOIX)

En vertu de l'article L.2131-11 du CGCT,

Monsieur le Maire, Mesdames VILLANI, TARDIEU, GUERCIA-CASCIO, DAVID et BAROGHEL, et Messieurs REVET-SERVETTAZ, LORENZELLI et SALEZ n'ayant pas pris part au vote et ayant quitté la salle,

Madame YVARS n'ayant pas pris part au vote, Madame Sylvie DE TONI n'a exprimé son vote qu'à titre personnel.

DECIDE d'attribuer une subvention municipale à l'association « Comité des fêtes de la Saint Pons », pour un montant total de 5 000 euros.

PRECISE que la subvention sera mandatée durant l'exercice 2023.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2023 qui sera voté en mars 2023.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire empêché,



Le Premier Adjoint,
Dominique CAZEAU

La Secrétaire de Séance,
Catherine AIMAR

